



Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/23



ID : 031-213105927-20230306-2023310-DE

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le six mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 1^{er} mars 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents (16) : AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (2) : DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à BONNIEL Aude, FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Catherine

Absents excusés (1) : AMOUROUX Céline

Secrétaire de séance : DESNOS Claudine

2023-3-10

ATLAS DE LA BIODIVERSITE

Monsieur le Maire expose

Chaque année depuis 2017, dans le cadre d'un appel à projet, l'Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Chaque année, l'Office français de la biodiversité soutient de nombreux projets d'ABC.

Une telle démarche permet à une commune de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. La Commune a décidé de s'engager dans un projet d'Atlas de la biodiversité communale.

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises,...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un **outil d'information et d'aide à la décision** pour les collectivités, qui facilite **l'intégration des enjeux de biodiversité** dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la **production de trois types de rendus** :

- la réalisation d'**inventaires naturalistes** de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de **cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,**
- la **production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.**

Afin d'être pleinement efficace, ce projet comporte un large volet communication et sensibilisation en lien avec les acteurs locaux : élus, citoyens, agriculteurs, associations, visiteurs, etc. Cette appropriation du projet permettra de faire perdurer la démarche à long terme, au-delà de la période d'élaboration de l'ABC.

Pour la commune de Larra, le projet pourra cibler le domaine de Cavallé et s'inscrira dans le processus de classement du domaine en espace naturel sensible.

La réalisation de cet A.B.C s'étalera sur 3 années maximum. Chaque phase du projet comprendra une étude réalisée par des experts des taxons visés, des inventaires participatifs complémentaires et des journées de sensibilisation à la préservation de la biodiversité locale.

Le montant total estimatif du projet s'élève à 38 000 euros HT.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Financeurs	Montant HT (€)
Office Français de la Biodiversité (plafond 80 % du montant éligible)	30 400
Autofinancement	7 600
Total	38 000

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 30 400 € auprès de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité communale »

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1^{er} : Adopte l'exposé qui précède,

Article 2 : Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Article 3 : Décide de solliciter une subvention de de de 30 400 € auprès de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale ».

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le 08/03/23



ID : 031-213105927-20230306-2023310-DE

Pour : 16
Contre : --
Abstention : 2 (GOUMBALLA Saloua, MASON Cathy)

Délibération adoptée

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Claudine DESNOS

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.